

Assemblée des délégués

La 90^e assemblée ordinaire des délégués de la CPE Caisse Pension Energie société coopérative s'est tenue vendredi 23 septembre 2011 à Zurich. Les délégués ont pris les décisions suivantes entre autres:

- Pour remplacer les administrateurs démissionnaires Michel Praplan (salariés) et Edgar Plaschy (employeurs), l'assemblée a élu, Mme Viviane Keller, Electrosuisse, Fehraltorf, comme représentante des salariés et M. Dominique Décaillet, HYDRO Exploitation SA, Sion, comme représentant des employeurs.
- Le taux technique descend de 4,0 % à 3,5 % conformément à la demande du Conseil d'administration. De la sorte, les cotisations de base passent de 15 % à 18 % le 1^{er} avril 2012 indépendamment du degré de couverture. L'introduction du nouveau tarif et des mesures compensatoires afférentes aura seulement lieu si le degré de couverture atteint 107 % les dates déterminantes définies, à savoir le 28 février et le 31 août.
- Les flexibilisations possibles pour les travailleurs âgés, [a) poursuite de l'assurance du salaire intégral à partir de 58 ans et b) maintien de l'affiliation à la CPE en cas de poursuite de l'activité lucrative de 65 ans à 70 ans, sont maintenant reprises dans le règlement et prennent effet le 1^{er} janvier 2012. A cet égard, il a toutefois fallu supprimer la possibilité antérieure de différer la rente jusqu'à l'âge de 65 ans après cessation de l'activité lucrative.
- Une autre décision a été prise, à savoir que le financement d'un départ anticipé à la retraite ("Epargne 60") est désormais uniquement possible sous la forme de versements uniques et non plus sous la forme de cotisations mensuelles.
- Pour finir, les prestations aux survivants ont aussi été améliorées. Désormais, la rente de conjoint (et la rente de partenaire) sont versées toute la vie à hauteur constante. Le calcul nouveau effectué jusqu'à présent au moment où la personne décédée aurait atteint l'âge de 65 ans devient caduc.

Voilà en bref les décisions prises par l'assemblée des délégués. Nous exposerons plus en détail encore à nos assurés et aux bénéficiaires de rentes les nouveautés apportées au règlement et leurs répercussions dans notre newsletter « CPE exclusif » fin novembre.

CPE Caisse Pension Energie société coopérative

Zurich, le 28 septembre 2011